



Technologies 3D et vision

Face au développement rapide de nouvelles technologies audiovisuelles en 3D stéréoscopique (3Ds communément appelée 3D), l'Anses a évalué les risques sanitaires potentiels liés à l'usage de ces technologies, notamment sur la vision humaine.



Différents symptômes sont potentiellement liés à l'exposition aux interfaces audiovisuelles en 3D, résultant de la fatigue visuelle : fatigue et douleurs péri-oculaires, sensation d'œil sec, vision double, diminution de l'acuité visuelle et de la rapidité de perception. D'autres effets peuvent être ressentis : maux de tête, douleurs au cou, au dos, pertes de concentration, mais aussi des troubles de l'équilibre (vertiges). Chez l'adulte, ces symptômes sont temporaires. Mais le système visuel des enfants est en développement rapide et important jusqu'à l'adolescence. La contrainte imposée par les images 3D sur leur système visuel, encore fragile, pourrait entraîner une fatigue visuelle plus importante et avoir des conséquences à long terme sur le bon développement de leur système visuel.

Les recommandations de l'Anses

- **Vous êtes parents ?** L'exposition aux technologies 3D est déconseillée aux enfants de moins de 6 ans. Les enfants de moins de 13 ans devraient quant à eux avoir un usage modéré des technologies 3D, et être, tout comme vous, attentifs aux éventuels symptômes induits.
- **Vous êtes sujets à certains troubles visuels** (troubles d'accommodation, de vergence, etc.) **et de l'équilibre ?** Evitez les expositions prolongées à ces technologies et consultez un ophtalmologiste.

A retenir !

Pour limiter la fatigue visuelle ou d'autres symptômes lors de l'exposition à des interfaces en 3D :

- ne vous positionnez pas trop proche de l'écran ;
- conservez vos corrections optiques ;
- respectez les instructions des constructeurs de dispositifs 3D ;
- si vous ressentez des symptômes, limitez votre temps d'exposition et consultez un ophtalmologiste afin de dépister d'éventuelles pathologies oculaires.



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr / [@Anses_fr](https://twitter.com/Anses_fr)

Pour en savoir plus,
accédez rapidement à
l'info sur le site Anses

